

**CONTRAT DE MANDAT ET DE PRESTATIONS DE VENTES AUX  
ENCHÈRES PUBLIQUES EN LIGNE**

**ENTRE :**

La collectivité  
Adresse :

Ci-après dénommée « **le Client** »

**ET :**

**Agorastore SAS**  
20 rue Voltaire  
93100 Montreuil  
SAS au capital de 55 300 €  
RCS Bobigny 491 023 073

Ci-après dénommée « **Agorastore** »

Le Client et Agorastore sont ci-après désignées individuellement une « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».

**IL EST PRÉALABLEMENT RAPPELÉ QUE :**

- (A) Agorastore a développé et exploite une plateforme de marché en ligne ayant pour objet de mettre en relation des vendeurs (professionnels et entités publiques) et des acheteurs (consommateurs, professionnels et entités publiques) pour l'achat et la vente de produits neufs et d'occasion.
- (B) Les produits sont proposés sur cette plateforme [www.agorastore.fr](http://www.agorastore.fr) aux enchères publiques au sens de l'article L321-3 du code de commerce, dans le cadre desquelles Agorastore intervient en qualité d'opérateur de vente volontaire aux enchères publiques selon la déclaration d'activité effectuée auprès du Conseil des Ventes Volontaires de meubles aux enchères publiques le 5 novembre 2014 (agrément n° SVV– 062-2014).
- (C) Le Client s'est déclaré intéressé par cette plateforme et les services de vente aux enchères publiques en ligne d'Agorastore, et souhaiterait que celle-ci, en qualité de mandataire opérateur de vente volontaire, procède à la vente de ses produits.
- (D) Le présent contrat cadre détermine les termes et conditions des prestations de services de vente aux enchères publiques réalisées en ligne par Agorastore et du mandat donné par le Client à Agorastore afin de vendre ses produits lors de telles enchères publiques.

**CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :**

**1. Définitions**

Les termes suivants commençant par une majuscule, au singulier et/ou au pluriel, ont, dans le cadre du Contrat, la signification qui leur est donnée ci-dessous :

**Adjudicataire :** désigne toute personne physique (majeure) ou personne morale inscrite sur la Plateforme, participant aux enchères et acquérant un ou des Produits mis aux enchères sur la Plateforme par un vendeur.

<b>Annonce :</b>	désigne l'ensemble des éléments et données (visuelles, textuelles, sonores, photographies, dessins, etc.) composant l'offre de vente aux enchères d'un Produit, publiée sur la Plateforme.
<b>Compte client :</b>	désigne le compte en ligne sur lequel le Client se connecte afin d'accéder à la Plateforme.
<b>Contrat :</b>	désigne le présent contrat de mandat et de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne.
<b>Services :</b>	désigne les différents services mis en œuvre par Agorastore dans l'intérêt du Client dans le cadre du Contrat.
<b>Plateforme :</b>	désigne la plateforme de marché en ligne créée par Agorastore, accessible uniquement en ligne (SaaS) sur le site internet <a href="http://www.agorastore.fr">www.agorastore.fr</a> .
<b>Produit :</b>	désigne tout bien mis aux enchères par le Client sur la Plateforme.

## **2. Objet**

Le présent Contrat a pour objet de déterminer les termes et conditions des prestations de services de vente aux enchères publiques réalisées en ligne par Agorastore et du mandat donné par le Client à Agorastore en vue de la vente aux enchères de ses produits.

## **3. Mise à disposition et accès à la Plateforme**

**3.1. Fonctionnalités de la Plateforme :** Agorastore met à disposition du Client un accès personnel à sa Plateforme sous la forme d'un Compte client, lui permettant notamment de gérer et de suivre les Annonces de vente aux enchères de ses Produits, depuis son espace personnel.

Les Annonces seront publiées par Agorastore pour le compte du Client, sur la base des informations fournies par ce dernier.

Les services d'Agorastore concernant cette Plateforme sont les suivants :

- Hébergement de la Plateforme Agorastore avec une qualité de connexion professionnelle, stable et sécurisée, avec une disponibilité du site 7j/7 et 24h/24, sous réserve des interruptions pour les cas de force majeure, maintenance, correction d'anomalies ou autre interruptions indépendantes de la volonté d'Agorastore.
- Assistance téléphonique et par courriel du lundi au vendredi de 9h à 18h, sans interruption, hors jours fériés et hors fermetures pour raisons exceptionnelles.
- Maintenance du site par des mises à jour régulières et correction des anomalies de la Plateforme.
- Téléformation d'administrateurs désignés par le Client, afin d'optimiser la compréhension du processus d'organisation des ventes.

**3.2. Accès à la Plateforme :** Agorastore créera le compte personnel du Client et lui fournira les codes d'accès (identifiant et mot de passe confidentiels) suivant la formalisation du Contrat.

Le Client est le seul responsable de la sécurité des codes d'accès à son Compte client. Il s'engage donc à protéger les accès à son Compte client et le préserver de toute utilisation non autorisée et/ou frauduleuse, ainsi qu'à informer Agorastore dans les plus brefs délais en cas de risque avéré ou de constat d'une utilisation illicite et/ou d'une fraude de ses codes d'accès. Le Client supporte seul les conséquences pouvant résulter de la perte, de la divulgation, ou de l'utilisation frauduleuse ou illicite de son Compte client, la responsabilité d'Agorastore ne pouvant être engagée à ce titre.

Accès à l'espace client  
027-212703755-20260209-26-07-DE  
Date de télétransmission : 12/02/2026  
Date de réception préfecture : 12/02/2026

#### **4. Mandat**

Pour l'organisation et la réalisation des ventes volontaires des Produits du Client aux enchères publiques, Agorastore agit en qualité de mandataire du Client, conformément à l'article L.321-5 du Code de commerce.

Agorastore réalisera ainsi, en cette qualité, les ventes volontaires des Produits aux enchères publiques dans les conditions prescrites aux articles L.321-1 et suivants du Code de commerce.

#### **5. Commercialisation des Produits sur la Plateforme**

**5.1. Vente en qualité de professionnel :** Le Client reconnaît qu'il s'engage en qualité de professionnel au sens du code de la consommation, et qu'il proposera en conséquence à la vente des Produits sur la Plateforme uniquement en sa qualité de professionnel, pour les besoins de son activité. Il déclare à cet effet avoir connaissance et s'engage à respecter toutes les obligations lui incombant au titre du code de la consommation, notamment, vis-à-vis des enchérisseurs revêtant la qualité de consommateur ou de non-professionnel.

**5.2. Identification :** Le Client s'engage à fournir à Agorastore, préalablement à toute demande de mise aux enchères, les informations et documents sollicités par Agorastore et nécessaires à son identification. Ces éléments peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, un extrait Kbis de moins de trois mois ou document équivalent, les statuts de l'entité, une pièce d'identité en cours de validité du représentant légal ainsi qu'un RIB. Le Client garantit l'exactitude et l'authenticité des informations et documents fournis. Le Client s'engage à informer spontanément Agorastore de toute modification affectant son statut ou ses informations d'identification. Le Client transmettra à Agorastore tout document complémentaire nécessaires pour sa bonne identification.

En cas de manquement à ces obligations, Agorastore se réserve le droit de refuser la mise en ligne d'une Annonce, de suspendre l'accès du Client à la Plateforme ou de résilier le Contrat, sans préjudice de toute autre mesure.

**5.3. Produits licites et disponibles :** Le Client s'engage à ne proposer à Agorastore, aux fins de leur vente, que des Produits disponibles et en sa possession, à la date de soumission à Agorastore et jusqu'au terme de la vente et la remise à l'Adjudicataire. Le Client déclare et garantit :

- avoir le droit de transmettre les Produits qu'il propose,
- que les Produits sont licites et qu'ils n'ont pas été obtenus frauduleusement, volés, contrefaits ou mis en vente en violation de la loi et des règlements, de l'ordre public et des bonnes mœurs, ou qu'ils ne sont pas autorisés en vertu du Contrat.
- et que l'opération qu'il réalise n'est pas susceptible de limiter ou violer les droits d'un tiers.

Conformément à la réglementation, les véhicules objet d'un gage sans opposition peuvent être commercialisés sur la Plateforme sous réserve que cette information soit préalablement portée à la connaissance d'Agorastore et indiquée sur l'Annonce.

En tout état de cause, le Client portera à la connaissance d'Agorastore, avant la mise en vente, toute information relative à d'éventuels droits de tiers (par exemple, gage) sur le Produit et plus généralement toute information susceptible d'intéresser le transfert du Produit à un acquéreur. Agorastore se réserve le droit de demander des informations complémentaires à ce propos avant, pendant et après la mise en vente.

Agorastore permet aux utilisateurs de sa Plateforme de signaler tout contenu leur apparaissant abusif ou méconnaissant la réglementation. Dans ce cadre, Agorastore se réserve le droit de suspendre ou supprimer, à tout moment, sans préavis, ni indemnité, ni droit à remboursement, toute Annonce susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers et/ou qui serait contraire aux règles en vigueur.

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20260209-26-07-DE  
Date de télétransmission : 12/02/2026  
Date de réception préfecture : 12/02/2026

**5.4. Description des Produits :** Le Client fait parvenir à Agorastore les informations de ventes suivantes relatives aux Produits qu'il souhaite mettre en vente, par mail ou par voie postale :

- désignation des Produits (y compris lots).
- prix de départ pour chaque Produit ou chaque lot.
- éventuel prix de réserve.
- mois et année de fin de vente.
- créneaux de visite et de délivrance. Le Client s'engage alors à donner à Agorastore au moins un créneau de visite matériel pendant la vente et un créneau de retrait de matériel dans les quinze (15) jours suivant la fin de la vente.

Il s'engage à fournir une description exacte et complète de chaque Produit proposé à la vente, incluant ses caractéristiques essentielles, et à fournir des visuels, vidéos ou tout autre matériel fiable, non-modifié et renseignant fidèlement sur les qualités et défauts desdits Produits. Le Client doit indiquer tout vice ou défaut affectant le Produit et dont il a connaissance, qu'ils soient cachés ou visibles. Le Client garantit que les éléments informatifs fournis à Agorastore sont corrects, fidèles, complets et honnêtes.

Pour les inspections sur demande, le Client accepte qu'Agorastore teste et inspecte le Produit à la date et aux lieux convenus. Ces inspections portent uniquement sur l'état visible du Produit et accessoires principaux, le cas échéant. Elles ne portent pas sur les vices cachés ou latents, n'impliquent pas de démonter le Produit, et aucun équipement ou technique de diagnostic n'est utilisé.

Après la fourniture de la description du Produit ou son inspection, celui-ci ne pourra être utilisé ou modifié entre la date de fourniture de ces informations ou d'inspection et la date d'enlèvement par l'Adjudicataire. S'il l'était, les conclusions de l'inspection ne seront alors plus valables.

Le Client autorise Agorastore à faire toute publicité ou prises de vue, frais d'arrangement, de manutention, stockage ou expédition, à se faire assister des experts ou spécialistes de son choix.

**5.5. Vente de véhicules :** Le Client s'engage à proposer à Agorastore, en vue de leur mise aux enchères publiques, exclusivement des véhicules effectivement disponibles et pouvant être immédiatement cédés à l'acquéreur après la vente.

Conformément à la réglementation applicable :

- tous les véhicules de plus de 4 ans (5 ans pour les deux-roues) n'ayant pas fait l'objet d'un contrôle technique de moins de 6 mois (ou 2 mois en cas de contre-visite) seront réservés aux professionnels du négoce de véhicules ou de la réparation et de la vente de véhicules d'occasion.
- la vente de véhicules non-immatriculés pourra être réservée à certaines catégories de professionnels.

Le Client s'engage à fournir une copie lisible du certificat d'immatriculation du ou des véhicules concernés.

Lors de la remise du véhicule à Agorastore et sous réserve du respect par le Client des stipulations qui précèdent, Agorastore donne expressément mandat au Client de procéder, pour elle et en son nom, aux opérations suivantes :

- Tamponner et signer les certificats d'immatriculation des véhicules vendus aux enchères par Agorastore ;
- Barrer les certificats d'immatriculation des véhicules vendus et y apposer la mention « *Vendu le [date] par la SVV AGORASTORE* » ;
- Remettre les certificats d'immatriculation dûment barrés tamponnés et signés aux adjudicataires des véhicules concernés ;
- Procéder à toute formalité relative à la remise du certificat d'immatriculation en cas de vente, telle que requise par la réglementation applicable.

**5.6. Validation de l'Annonce.** Le projet d'Annonce est préparé par Agorastore sur la base des éléments fournis par le Client. Il contient la description du Produit, sa mise à prix et le cas échéant un prix de réserve,

Acte de réception en préfecture  
027-212703755-20260209-26-07-DE  
Date de télétransmission : 12/02/2026  
Date de réception préfecture : 12/02/2026

ainsi que les autres caractéristiques des enchères (durée des enchères, vente uniquement aux professionnels, etc.).

Le projet d'Annonce est transmis par Agorastore au Client, pour sa validation expresse (réquisition de vente) avant publication sur la Plateforme.

**5.7. Examen des Produits par les enchérisseurs.** Le Client s'engage à permettre l'examen des Produits par les enchérisseurs et autres personnes intéressées par lesdits Produits. Les modalités d'examen sont indiquées dans l'Annonce et les rendez-vous fixés par l'intermédiaire d'Agorastore.

**5.8. Adjudication du Produit :** Au terme de la période d'enchères, Agorastore adjudiquera le Produit au mieux-disant des enchérisseurs, sous réserve que le prix de réserve soit atteint s'il y en a un. Agorastore ne pourra retirer le Produit de la vente ou l'adjudiquer à une autre personne, conformément à l'article L321-3 du Code de commerce.

A l'issue de la période d'enchères, le Client autorise expressément Agorastore à communiquer auprès de tiers quant au résultat de l'enchère (notamment montant de l'enchère gagnante), conformément au principe de transparence applicable aux ventes volontaire en ligne selon l'article L.320-2 du Code de commerce.

Le transfert des risques liés au Produit vendu s'effectue dès l'adjudication à l'Adjudicataire, laquelle conclut la vente entre le Client et l'Adjudicataire.

En l'absence d'enchères, le Client donne mandat à Agorastore de remettre l'objet aux enchères lors d'une vacation ultérieure.

**5.9. Sécurité des enchères :**

- Au cours des enchères ou postérieurement à celles-ci, le Client s'interdit d'encherir ou de faire une offre, directement ou indirectement, ou de permettre à autrui d'encherir ou de faire une offre en son nom, par mandat ou autrement, sur ses propres Produits.
- Agorastore se réserve le droit de refuser les enchères de personnes connues comme mauvais payeurs ou pour toute autre raison visant à assurer la sécurité de la vente, conformément à l'article L.321-5 du Code de commerce.
- De manière générale, les enchères artificielles ou toute autre activité susceptible d'influencer artificiellement les offres ou la demande pour le Produit sont interdites. Agorastore se réserve le droit, dans pareil cas, de retirer l'Annonce, de suspendre le compte utilisateur du Client, et/ou de mettre en place toute mesure nécessaire.

**5.10. Paiement du prix du Produit et taxes :** Le produit de la vente transite par le compte dédié de la société de ventes volontaires Agorastore, conformément à l'article L.321-6 du Code de commerce. Le règlement ne pourra avoir lieu qu'après réception des fonds provenant de l'Adjudicataire du (ou des) Produit(s).

Le produit de la vente sera versé au Client par virement bancaire, sur le compte indiqué par celui-ci, dans un délai ne pouvant excéder 45 jours fin de mois après la date d'émission de la facture. En cas de non-respect de ce délai de paiement, des pénalités de retard d'un montant de trois fois le taux d'intérêt légal s'appliqueront, outre une indemnité forfaitaire de 40 €, conformément aux dispositions légales (article L.441-10 du Code de commerce).

Le Client est responsable du paiement de tout impôt ou taxe dont il serait redevable en sa qualité de vendeur du Produit.

**5.11. Délivrance/livraison du Produit vendu :** La délivrance du Produit vendu est organisée par Agorastore et réalisée par le Client. En tout état de cause, la délivrance ne pourra avoir lieu qu'avec l'accord formel d'Agorastore et sous réserve du complet paiement du prix par l'adjudicataire.

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20260209-26-07-DE  
Date de télétransmission : 12/02/2026  
Date de réception préfecture : 12/02/2026

Sous réserve des éventuels services optionnels souscrits auprès d'Agorastore, le Client s'engage à mettre à disposition et à réaliser ses meilleurs efforts pour permettre et faciliter autant que possible le retrait du Produit acquis par l'Adjudicataire, dès la confirmation de la vente à celui-ci et dans les délais prévus aux conditions particulières de vente conclues entre le Client et l'adjudicataire et les conditions générales d'utilisation du site Agorastore. Les modalités de retrait du Produit, et en particulier les moyens de chargement et de transport de celui-ci, sont déterminées dans ces mêmes documents.

Ces obligations du Client relatives à la délivrance du Produit sont une obligation essentielle du Contrat.

En cas de méconnaissance de ces obligations :

- le Client sera redevable auprès d'Agorastore, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, d'une indemnité dont le montant compensera l'intégralité des frais exposés par Agorastore en raison de ces méconnaissances.
- le Client garantira Agorastore des conséquences des éventuelles demandes, réclamations et prétentions que l'adjudicataire pourra former à son encontre relatives à la méconnaissance de ces obligations.

**5.12. Folle enchère (remise en vente) :** En cas de folle enchère, le Client donne mandat à Agorastore d'engager, sauf instruction contraire de sa part, la procédure de folle enchère, au mieux de ses intérêts, si dans un délai de deux semaines à compter de la vente, l'Adjudicataire ne s'est pas acquitté de son paiement après mise en demeure.

**5.13. Exclusivité des Produits sur Agorastore :** Compte tenu notamment de la gestion par Agorastore des annonces relatives à chaque bien, des vérifications, de l'assistance fournie et de l'organisation des enchères, le Client s'engage à confier, de manière exclusive, à Agorastore la mission de commercialiser, dans le cadre de ventes aux enchères en ligne, les biens meubles couverts par la collaboration. En conséquence, le Client s'interdit de recourir à tout autre prestataire ou plateforme, publique ou privée, offrant un service de vente aux enchères, en ligne ou physique, pour la vente de biens meubles. Cette exclusivité s'applique pendant toute la durée du Contrat.

En cas de vente du Produit en méconnaissance de cette exclusivité, le Client s'engage à verser à Agorastore une indemnité à hauteur de 50% du prix de la vente ou de 50% de l'enchère la plus haute sur la Plateforme, le montant le plus élevé s'appliquant.

## **6. Durée du contrat**

### **6.1. Durée du contrat**

Le Contrat prend effet à compter de sa signature, pour la durée déterminée de quatre (4) années. A l'issue de cette durée et sauf dénonciation préalable par notification du Client au plus tard un (1) mois avant le terme du Contrat, ce dernier sera tacitement renouvelé pour une nouvelle durée déterminée d'une (1) année.

**6.2. Résiliation anticipée et fin de contrat :** En cas de manquement d'une Partie à ses obligations, l'autre Partie pourra résilier le Contrat, sous réserve d'une mise en demeure préalable de régulariser le manquement, transmise par courrier recommandé avec accusé de réception et restée infructueuse pendant trente (30) jours suivant sa date de réception. Toutes les sommes dues par le Client au titre du Contrat resteront dues à Agorastore.

En tout état de cause et à tout moment, le Client peut, en tant que mandant, révoquer sa procuration (article 2004 du Code civil). Agorastore, en tant que mandataire, peut également renoncer au mandat, mais doit alors notifier le Client de sa renonciation (article 2007 du Code civil).

**6.3. Terme du contrat :** Au terme du Contrat, quelle qu'en soit la cause :

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20260209-26-07-DE  
Date de télétransmission : 12/02/2026  
Date de réception préfecture : 12/02/2026

- Le Compte du Client sera désactivé. Si une Annonce est en cours au terme du contrat, le Compte du client sera désactivé dix (10) jours après le terme de cette vente.
- Aucune somme versée par le Client ne sera remboursée, quelle qu'en soit la cause. Toutes les sommes restant dues à Agorastore à la date de cessation du Contrat, y compris les commissions, frais et prestations engagées avant cette date, demeureront intégralement exigibles et devront être réglées sans compensation ni report
- Les Parties resteront tenues de leurs obligations résultant notamment des articles 7 (prix), 8 (responsabilité), 9 (propriété intellectuelle) et 12 (stipulations générales) qui survivront au terme du Contrat.

## 7. Prix

**7.1. Prix des Services d'Agorastore :** En contrepartie des Services fournis par Agorastore, le Client versera à Agorastore les montants suivants.

Frais pour la ville :

	Prix HT
Frais de mise en place	Offerts

Commissions pour l'acheteur :

	Prix HT
Frais de dossier Adjudicataire et unitaire par véhicule immatriculé  (calculés sur la base du prix de mise en vente)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jusqu'à 500€ HT : 10€ HT</li> <li>- de 500€ à 1000€ HT : 20€ HT</li> <li>- de 1000€ à 3000€ HT : 35€ HT</li> <li>- de 3000€ à 5000€ HT : 100€ HT</li> <li>- de 5000€ à 12500€ HT : 170€ HT</li> <li>- de 12500€ à 25000€ HT: 425€ HT</li> <li>- au-dessus de 25000€ HT : 850€ HT.</li> </ul>
Commission Adjudicataire  (calculés sur la base du prix de vente)	15% du prix de vente HT

Prestations :

	Prix HT
Inventaire physique/jour/matériel ou véhicule (hors Corse & DROM)	100€
Stockage/convoyage	Sur devis

\*inventaire offert à partir de 20 matériels roulants

**7.2. Evolution des prix :** Les prix d'Agorastore seront révisés annuellement en fonction de l'indice Syntec.

Les prix d'Agorastore pourront également être modifiés à tout moment du Contrat. Agorastore communiquera au Client les nouvelles conditions tarifaires, par email. Ceux-ci seront réputés acceptés par le Client et applicables au terme d'un délai de 30 jours, sauf désaccord écrit du Client dans ce délai auquel cas le Contrat sera résilié.

**7.3. Modalités de paiement :** Les factures liées aux services d'Agorastore sont payables à 30 jours. En cas de non-respect de ce délai de paiement, (i) des pénalités de retard d'un montant de trois fois le taux d'intérêt légal s'appliqueront, (ii) outre une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros conformément aux dispositions

Accusé de réception en préfecture  
02/02/2026 12:00 - 007777777  
Date de télétransmission : 12/02/2026  
Date de réception préfecture : 12/02/2026

légales, (iii) sans préjudice de toute indemnisation pour réparer le préjudice subi, ainsi que (iv) le droit pour Agorastore de suspendre immédiatement ses Services et de résilier le Contrat, sans que cette suspension ou résiliation puisse ouvrir un quelconque droit pour le Client. Le Client ne peut en aucun cas suspendre ou différer le paiement des factures émises à son égard, même en cas de contestation sur les Services.

Le Client communique à Agorastore, avant la commercialisation d'un premier Produit, les informations le cas échéant utiles pour le traitement par lui de la facture : par exemple, numéro de commande (*purchase order*), accès à une plateforme numérique de dépôt des factures, code service, numéro d'engagement.

## **8. Responsabilité**

Sous réserve des obligations mises à la charge d'Agorastore en qualité d'opérateur de ventes volontaires par les articles L321-1 et suivants du code de commerce, le Client est seul responsable des Produits qu'il offre à la vente et les ventes sont uniquement et exclusivement conclues entre le Client et l'Adjudicataire, à l'exclusion d'Agorastore qui n'intervient qu'en qualité d'intermédiaire tiers à la vente et qui ne saurait donc en aucun cas être tenue pour responsable de toute obligation ou de tout éventuel litige y afférent. En particulier :

- le Client est seul responsable de la bonne exécution de ses obligations et garanties vis-à-vis des Adjudicataire, quelle qu'en soit la nature et la portée, avec lequel il conclut un contrat de vente.
- Le Client est responsable de la déclaration et du paiement de toute taxe applicable aux autorités compétentes.
- Le Client s'engage à ce que les Produits mis en vente soient conformes à leur désignation et à en assurer la délivrance aux acquéreurs dans les conditions convenues entre les parties.
- Agorastore décline toute responsabilité concernant toutes les conséquences juridiques et fiscales qui résulteraient d'une fausse déclaration du Client ou de toute autre méconnaissance de ses obligations au titre du Contrat.

Dans la mesure autorisée par la loi, Agorastore est tenue d'une obligation de moyens pour l'ensemble de ses obligations au titre du Contrat, à l'exclusion d'une quelconque obligation de résultat, ce qui constitue une obligation essentielle de son engagement. De plus, la Plateforme est fournie « *en l'état* », à l'exclusion de toute garantie (expresse ou implicite), en particulier aucune garantie de fonctionnement ininterrompu ou exempt d'erreur ou d'anomalie.

En tout état de cause, Agorastore ne pourra être tenue responsable que de la réparation des conséquences pécuniaires des dommages directs et prévisibles causés exclusivement par un manquement de sa part à ses obligations au titre du Contrat, à l'exclusion de tout autre dommage notamment indirect (par ex., perte de bénéfices, de chiffres d'affaires ou d'économies, etc.) ou préjudice. L'indemnisation globale et cumulée, toutes causes confondues, qui pourrait être mise à la charge d'Agorastore sera limitée au montant correspondant au prix effectivement encaissé (HT) par Agorastore au titre du Contrat avec le Client au cours des douze (12) mois précédent la demande indemnitaire formelle, action ou prétention.

Toute demande ou réclamation résultant du Contrat devra être portée à la connaissance d'Agorastore dans les douze (12) mois suivant la naissance du litige, à défaut de quoi elle sera prescrite de façon permanente.

Les Parties reconnaissent que le prix du Contrat reflète la répartition des risques découlant du Contrat ainsi que l'équilibre économique voulu par elles, et que le Contrat n'aurait pas été conclu à ces conditions sans la présente limitation de responsabilité. La présente clause reste applicable en cas de nullité, de résolution ou de résiliation du Contrat.

## **9. Propriété intellectuelle**

La Plateforme et chacun des éléments qui la composent (notamment, les logiciels, infrastructures, visuels et contenus de toute nature), ainsi que les noms commerciaux, marques et noms de domaine sont et demeurent la

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20260209-26-07-DE  
Date de télétransmission : 12/02/2026  
Date de réception préfecture : 12/02/2026

propriété exclusive d'Agorastore. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation, pour quelque motif que ce soit, sans accord exprès et écrit d'Agorastore, est strictement interdite.

Agorastore concède au Client un droit d'accès et d'utilisation de la Plateforme, lequel est strictement personnel, non exclusif, limité au territoire français, non cessible et non transmissible à un quelconque tiers, pendant toute la durée du Contrat.

## **10. Protection des données personnelles**

Les Parties interviennent en qualité de responsables de traitement distincts.

Les données personnelles des Clients sont collectées, enregistrées et traitées par Agorastore en conformité avec la réglementation applicable sur la protection des données personnelles et, en particulier, le règlement (UE 2016/679 du Parlement Européen du 27 avril 2016 (RGPD), la loi française dont la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dans sa dernière version ainsi que les recommandations et délibérations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

La politique de confidentialité d'Agorastore est accessible sur le site internet d'Agorastore : <https://www.Agorastore.fr/informations/politique-confidentialite>

## **11. Loi applicable et juridiction compétente**

La loi applicable est la loi française, à l'exclusion de toute règle de conflit de loi.

En cas de différend relatif à la formation, l'interprétation ou l'exécution du Contrat, les Parties feront leurs meilleurs efforts pour tenter de résoudre amiablement ce litige. A défaut d'accord, tout litige sera porté devant les tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel de Paris.

## **12. Stipulations générales**

**12.1. Référence commerciale :** Le Client autorise Agorastore à utiliser son nom, marques et logos à titre de référence commerciale pour la promotion des activités de cette dernière, sous toute forme et sur tout support, pendant la durée du Contrat et pendant 2 ans après son terme.

**12.2. Force majeure :** Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations due à un cas de force majeure, tel que défini par la loi.

Dans une telle situation, la Partie affectée par la force majeure devra en informer l'autre Partie, dans les trente (30) jours suivant l'événement. Les obligations de la ou des Parties affectées seront alors suspendues pour la durée de l'événement.

Si cet événement persiste pendant plus de six (6) mois, le Contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des Parties, sans qu'aucune indemnité ne soit due et ce, même en cas de pertes subies. Les sommes précédemment dues au titre de l'exécution du Contrat resteront néanmoins dues.

**12.3. Intégralité du Contrat et annexes :** Le Contrat contient l'intégralité des termes et conditions liant les Parties. Il remplace tous les documents, échanges, négociations ou accords préalables, écrits ou verbaux, relatifs aux dispositions auxquelles le Contrat s'applique ou qu'il prévoit.

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20260209-26-07-DE  
Date de télétransmission : 12/02/2026  
Date de réception préfecture : 12/02/2026

**12.4. Notification :** Toute notification ou demande d'autorisation requise au titre du Contrat sera réalisée par courrier recommandé avec accusé de réception, précédée d'un email, et sera réputée valablement faite à compter de sa réception par la Partie récipiendaire.

Toute correspondance devra être adressée à chaque Partie à leur adresse indiquée en première page du Contrat.

**12.5. Non-validité partielle :** Si une stipulation du Contrat est tenue pour non valide ou déclarée comme telle par une décision définitive d'une juridiction, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. Les Parties s'efforceront alors de remplacer la stipulation en cause par une stipulation du plus proche effet juridique et économique.

**12.6. Non-renonciation :** Le fait pour une Partie de ne pas exercer ou réclamer ses droits que lui réserve le Contrat ne pourra être interprété comme un abandon ou une renonciation à se prévaloir dudit droit ou de le réclamer.

**12.7. Cession du Contrat et sous-traitance :** Agorastore a entière liberté pour sous-traiter tout ou partie des Services. Il pourra céder ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations nés du Contrat à toute entité de son choix, à tout moment.

**12.8. Signature électronique :** Les Parties acceptent de conclure le Contrat sous la forme d'un écrit électronique. Les Parties déclarent que cet écrit signé par voie électronique et a la même valeur qu'une signature manuscrite. Il constitue l'original du document et sera établi et conservé par chacune d'elles dans des conditions de nature à permettre d'identifier dûment ses signataires et à en garantir l'intégrité. Les Parties s'engagent à ne pas en contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante sur le fondement de sa nature électronique. Les Parties reconnaissent cette qualité aux signatures passées par le prestataire DocuSign, notamment.

\* \* \*

\*

**Pour Agorastore**

**Pour le Client**

Le

Le

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20260209-26-07-DE  
Date de télétransmission : 12/02/2026  
Date de réception préfecture : 12/02/2026